

Natura 2000 Plaine calcaire du sud Vendée

Zones en herbe : quel entretien ?

Les surfaces en herbe sur la Plaine calcaire

Les surfaces en herbe sont rares dans la Plaine calcaire. Quelques prairies sont exploitées mais la plupart des surfaces herbacées n'ont pas de rôle productif : banquettes des bords de chemin, bandes herbeuses en bord de haies ou de champs, délaissés, pieds de pylônes électriques, petites parcelles non exploitées, terrains privés, pourtours de bâtiments d'habitation ou d'exploitation...

Toutes ces zones sont potentiellement des réservoirs de biodiversité. Elles accueillent des espèces végétales variées et de nombreux insectes : papillons, coléoptères, abeilles, autres pollinisateurs... Ces zones participent ainsi largement à l'alimentation des oiseaux de plaine dans notre secteur de grandes cultures. Elles sont aussi propices au refuge et à la nidification de nombreuses espèces.

Le rôle positif des zones en herbe est souvent méconnu et ces zones sont surtout considérées comme des « espaces à entretenir ». Cet entretien est nécessaire, mais peut s'inscrire dans une démarche d'optimisation de leur potentiel de biodiversité.

Il est possible d'améliorer la biodiversité des zones en herbe par des pratiques simples. Elles peuvent être mises en place sur les secteurs qui ne présentent pas d'enjeux de sécurité ou de modalités d'utilisation spécifiques. Il suffit de :

- Respecter les dates de fauches adaptées
- Ne pas couper trop ras
- et, si possible, exporter les résidus de fauche

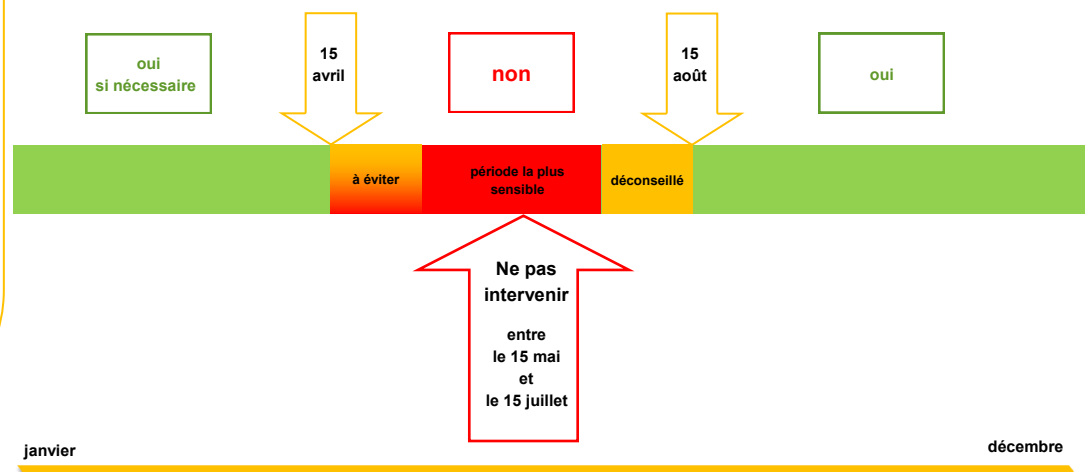
Des dates d'entretien adaptées

Il est important de ne pas intervenir sur ces espaces durant les périodes de présence maximale et de **reproduction** des insectes et des oiseaux.

Aussi, il est essentiel de **ne pas faucher après le 15 mai**. Il s'agit là de la date limite d'intervention, l'idéal étant d'intervenir **avant le 15 avril**. Il est encore préférable de ne pas intervenir du tout en période printanière et de se contenter d'un entretien tardif en fin d'été. Cette pratique est la plus favorable pour la biodiversité.

La période la plus sensible court **jusqu'au 15 juillet**. Mais il est préférable **d'attendre après le 15 août** pour intervenir, de façon à laisser l'ensemble des cycles naturels se dérouler.

Calendrier d'entretien des surfaces en herbe non productives



Modalités d'entretien

Actuellement, le broyage est le moyen couramment utilisé pour entretenir ces espaces herbacés non productifs.

Même si cela demande des moyens matériels différents, il est utile d'étudier la possibilité d'entretenir par **fauche**. La fauche de l'herbe respecte mieux les cycles biologiques que le broyage, notamment si la **hauteur de coupe est suffisante : 10 cm minimum**.

Faucher peut aussi permettre d'exporter les produits de coupe et d'éviter ainsi l'enrichissement du milieu en éléments minéraux, notamment en azote. Cet enrichissement est en effet néfaste, car il favorise les espèces nitrophiles souvent envahissantes : ortie, chardon, gaillet ...

Tout le monde est concerné

Chacun peut participer à l'amélioration du potentiel des surfaces enherbées ;

- les agriculteurs dans leurs actions d'entretien des zones non productives,
- les habitants de la plaine dans les terrains autour de leurs bâtiments,
- les collectivités sur les espaces qu'elles gèrent, notamment en bord de chemins et routes,
- les structures responsables des emprises autoroutières, des pylônes électriques, des éoliennes,
- les propriétaires ou gestionnaires de terrains en herbe sur l'ensemble de la plaine ou sur des secteurs particulièrement riches en biodiversité comme les Cottines ou les Vallées sèches (il faut relever que, à contrario, certains de ces espaces sont en voie d'enrichissement par absence d'entretien et qu'une remise en état peut être nécessaire).

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur la gestion des zones en herbe

Bon à savoir

Plus on intervient sur les bords de routes ou autres zones enherbées : entretiens fréquents, broyage ras ..., plus on favorise les espèces adventices, nitrophiles et pionnières, au dépend des autres espèces moins compétitives.

Un entretien espacé et doux des zones en herbe favorise donc l'équilibre naturel entre espèces végétales. Et le maintien de la **diversité de la flore locale** permet d'attirer de nombreux **auxiliaires de culture** et d'insectes pollinisateurs.

A noter que l'entretien par le **pâturage**, là où la présence d'animaux est possible, est très favorable aux enjeux de biodiversité.

Votre contact



Chambre d'agriculture de la Vendée
Nadine KUNG
Tél : 02 51 36 84 26
nadine.kung@vendee.chambagri.fr



Fédération départementale des Chasseurs
Pascal BONNIN
Tél : 02 51 47 80 90



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDEE

LPO Vendée
Aurélie GUÉGNARD
Tél : 02 51 56 78 80

ou consulter le site internet dédié
<http://plaine-calcaire-vendee.n2000.fr/>

